Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
022-212202147-DE_2025_087-DE
A G E D I

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 11 septembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur David POMMELET, Monsieur Erwan SERVIGET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Stéphane MOIGNET représenté par Monsieur Thierry ANDRE, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 1.5 Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote l'attribution de différentes subventions aux associations, telles que détaillées ci-dessous :

Associations	Manifestation	Montants demandés
Subventions exceptionnelles		
Les voix de Plouézec	Les lundis au soleil Du 14/07/2025	56 €
Amicale Laique à confirmer	Les lundis au soleil Du 21/07/2025	56 €
Sonadenn	Les lundis au soleil Du 28/07/2025	56€
DIV YEZH à confirmer	Les lundis au soleil Du 04/08/2025	56€
Page 33	Les lundis au soleil Du 11/08/2025	56 €
Ar Kastellerien	Les lundis au soleil Du 18/08/2025	69 €
Ar Kastellerien	Remboursement location WC du 02.06.2024	165€

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025
022-212202147-DE_2025_087-DE
A G E D I

Subvention de fonctionnement 2025		
Page 33		1600 €

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget principal de 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de voter diverses subventions aux associations telles que figurant au tableau ci- dessus.

AUTORISE le maire à procéder à leur mandatement.

La Secrétaire de séance,
Madame Véronique ROLLAND

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.